

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-22

**INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DU MUSEE DE LA COUTELLERIE D'UN ENSEMBLE DE
COUTEAUX REALISES DANS LES ATELIERS DU MUSEE DE LA COUTELLERIE**

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 5 en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du patrimoine, notamment son Livre IV relatif aux musées de France et les articles R.451-1 et suivants relatifs aux acquisitions des collections et à l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France ;

Considérant que des couteaux sont réalisés au sein des ateliers du musée de la Coutellerie de THIERS dans le cadre de ses activités de transmission et de valorisation du savoir-faire coutelier ;

Considérant que certaines pièces présentent un réel intérêt patrimonial et historique pour la Ville de THIERS et pour les collections du musée de la Coutellerie ;

Considérant l'avis favorable, pour cette acquisition, de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition, placée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes et émis lors de sa séance du 24 février 2026 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

D'accepter l'inscription à l'inventaire réglementaire du musée de la Coutellerie de sept couteaux, correspondant aux dossiers d'acquisitions 1 à 7 présentés lors de la CSRA du 24 février 2026.

D'accepter que ce don devienne propriété de la Ville de THIERS.

ARTICLE 2

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 13 mars 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER